



Réaménagement de carrières



Quelques exemples

RÔLE de L'UNICEM

❖ Les outils propres à la gestion du réaménagement des sites :

- Techniques (guides, bonnes pratiques, conventions et partenariats...)
- Scientifiques (études → guide en ligne accessible à tous)
- Règlementaires (veille juridique, notes de synthèse...)
- Financiers (partenariats Au Group, conseil)

Outils Techniques et Scientifiques

Plus de 100 études ont été menées par la profession



Exemples de réaménagement

❖ Terres agricoles



Sainte Julie (01)



Nievroz (01)

Exemples de réaménagement

❖ Ecopole du Forez (42)



En 1980, le futur site est un ensemble de gravières.



© Yves Thonnérieux

Exemples de réaménagement

❖ Base de loisirs et écologique



Varennnes sur Allier (03)

Exemples de réaménagement

❖ Milieux naturels



Bourg d'Oisans - Isère



D'un site industriel à un site de
démonstration des transitions et du
développement durable

Présentation de l'Ecopole du Val d'Allier

Mercredi 27 juin 2018

Schéma régional des carrières



1. Valorisation de l'Axe Allier : une ambition politique locale



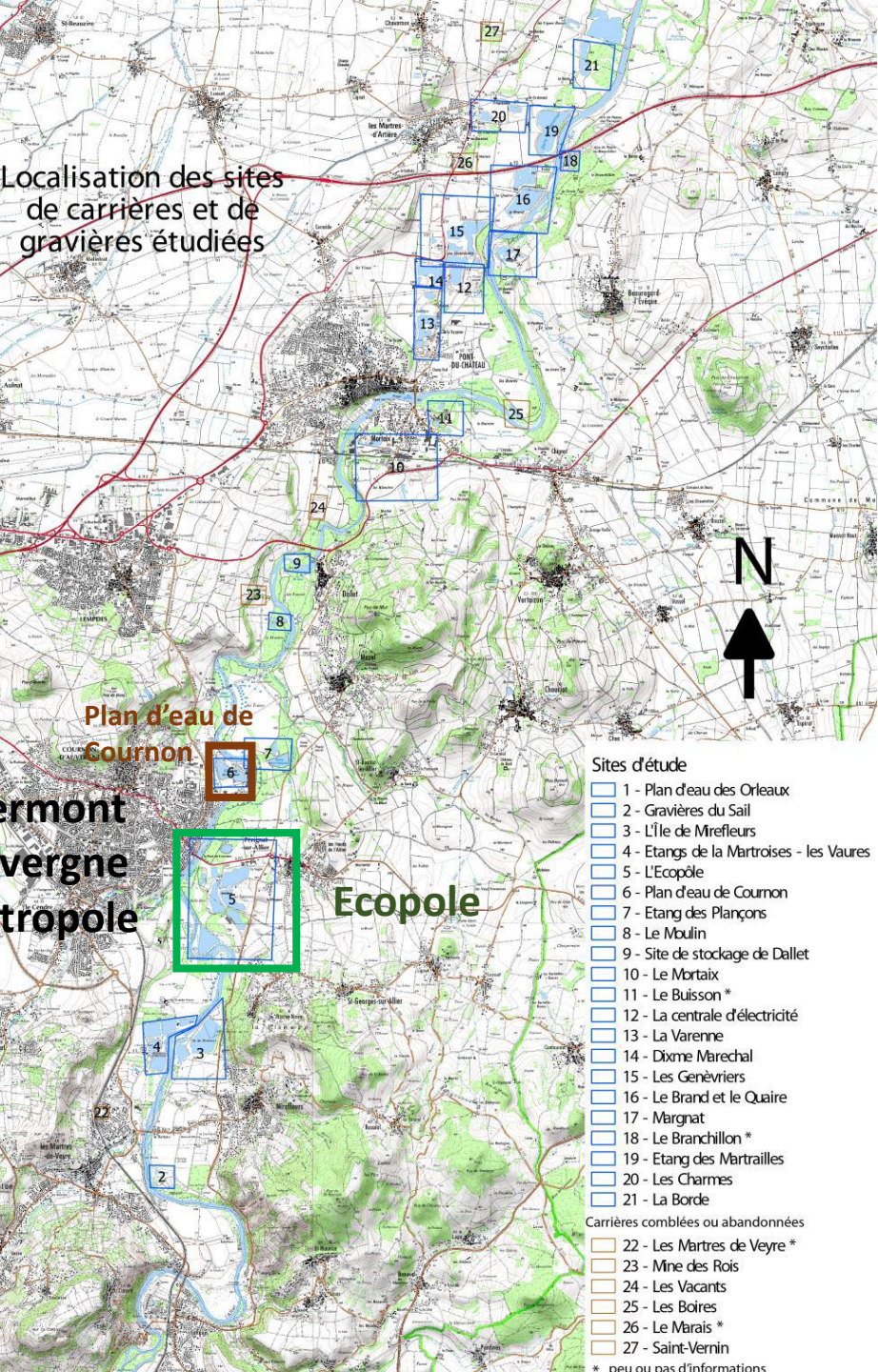
Des études et des projets pilotés par le Grand Clermont

- Etude Sirventés sur la valorisation de la rivière Allier en 2015
- Programme LEADER centré sur la valorisation de l'axe Allier (2015/2020)
- Projet d'aménagement de la voie verte (225 000 visiteurs/an estimés)

Les aménités du Val d'Allier :

- Ressource en eau (puits de captage qui alimentent 60% des habitants du Puy-de-Dôme)
- Cadre de vie et espace récréatif : pêche, canoë, promenade, observation des oiseaux...
- Biodiversité (corridor écologique, Espace natura 2000, ENS, l'une des dernière rivière sauvage d'Europe, le Val d'Allier = ¼ de la flore et ½ de la faune régionale...)
- Richesse culturelle (passé historique, archéologique et architectural)
- Patrimoine paysager (équilibre en zone urbanisée et zone naturelle)

- ⇒ Proximité du site et de la rivière et de Clermont Auvergne Métropole
- ⇒ Le Val d'Allier : une ressource et un atout de développement (attractivité du territoire) avec la présence de nombreuses gravières à thématiser/valoriser
- ⇒ Enjeu d'équilibrer l'offre touristique et récréative entre l'Ouest et l'Est de l'Agglomération
- ⇒ Nécessité de protéger l'environnement et la ressource en eau



Etang du Terrage = 1,5ha

- Propriété privé
- Commune de Pérignat
- Projet de Golf

ECOPOLE = 123 ha

- 3 bassins = 30 ha en eau
- Communes de la Roche Noire et de Pérignat sur Allier
- site périurbain bientôt desservi par les transports en commun

ENS des Pacages = 18 ha

- Propriété du cd63
- Discussion en cours pour une rétrocession au SEAT

Etang des Maia = 15 ha + 4ha

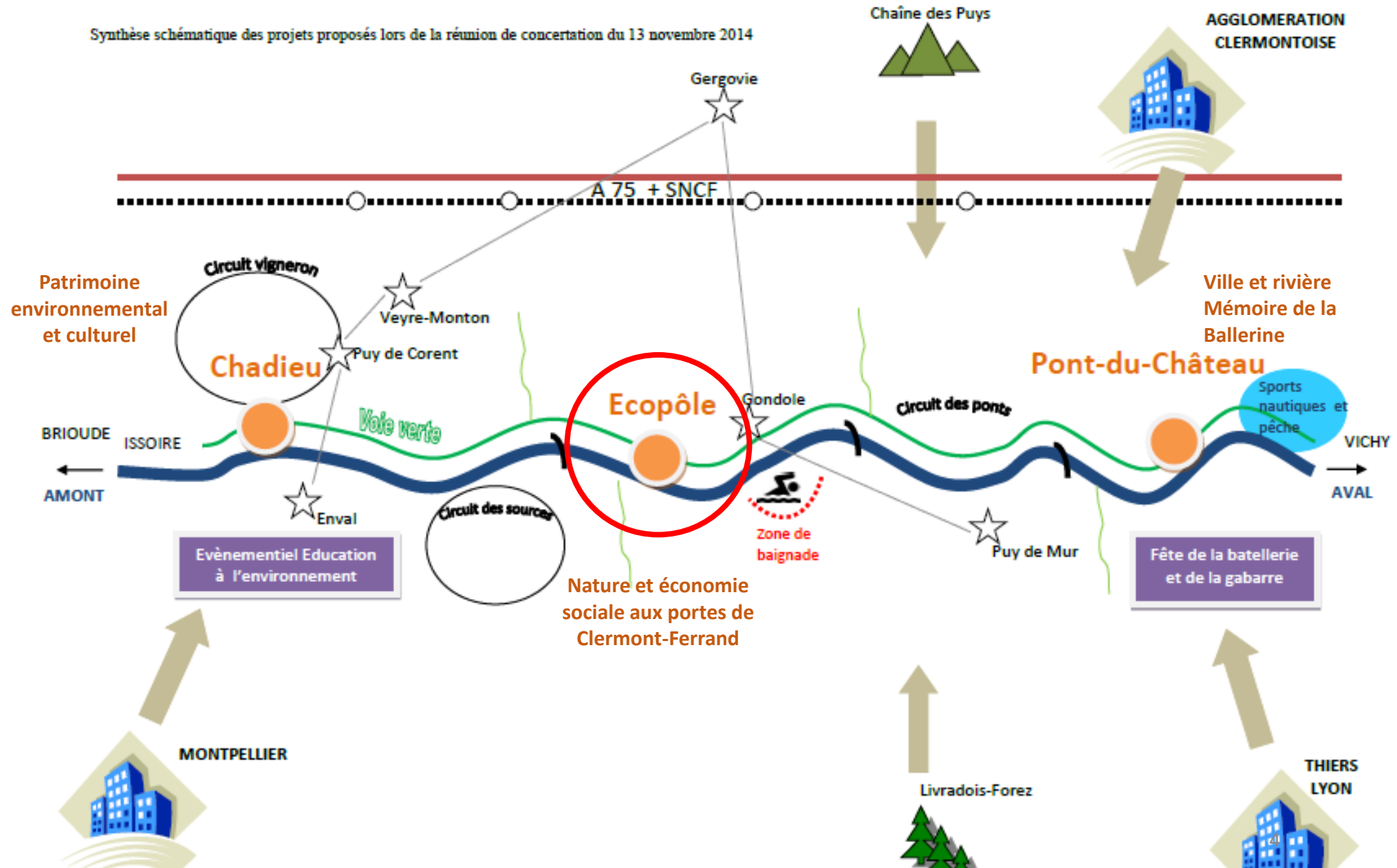
- Propriété privé
- Commune de Mirefleurs et La Roche Noire

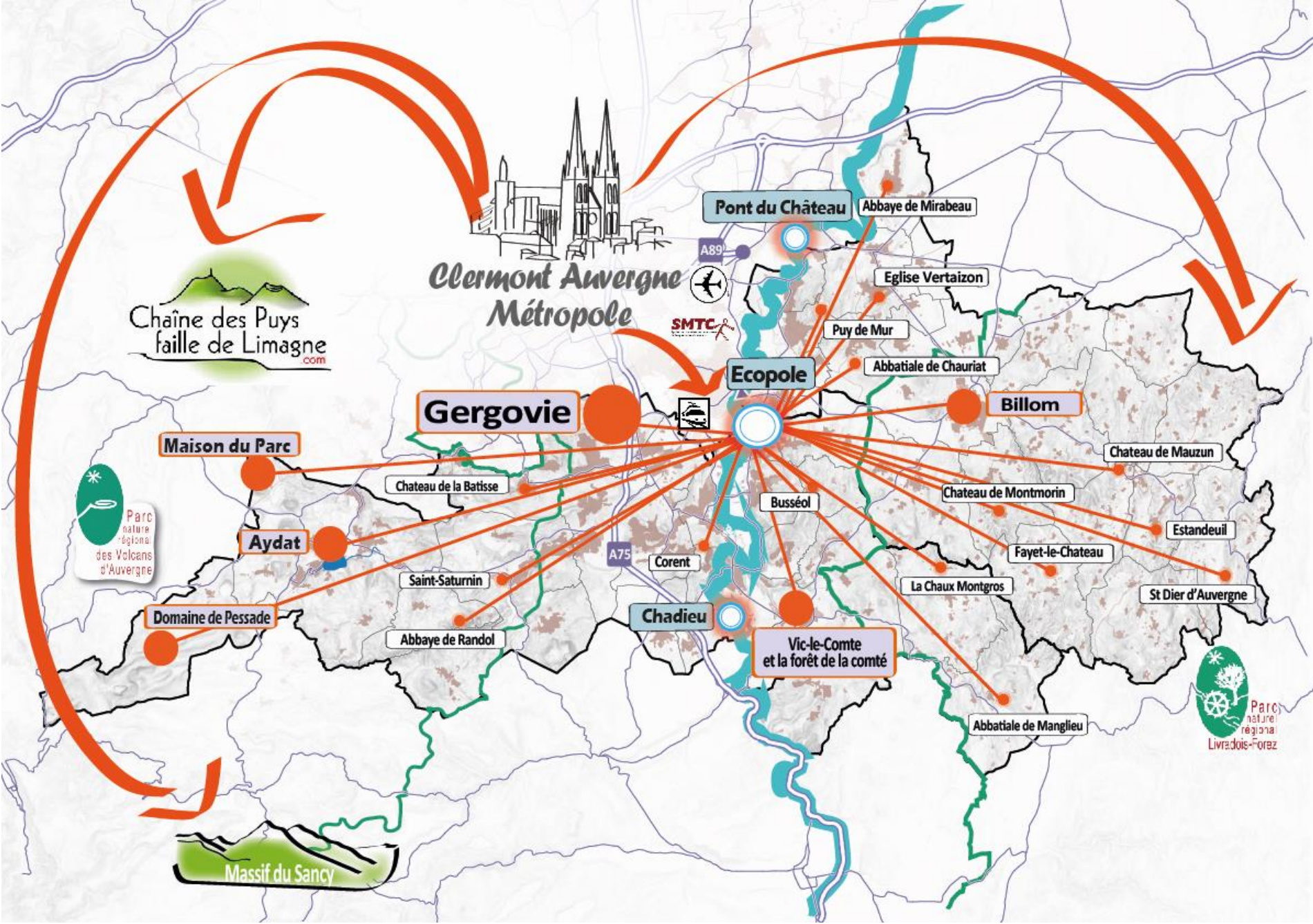
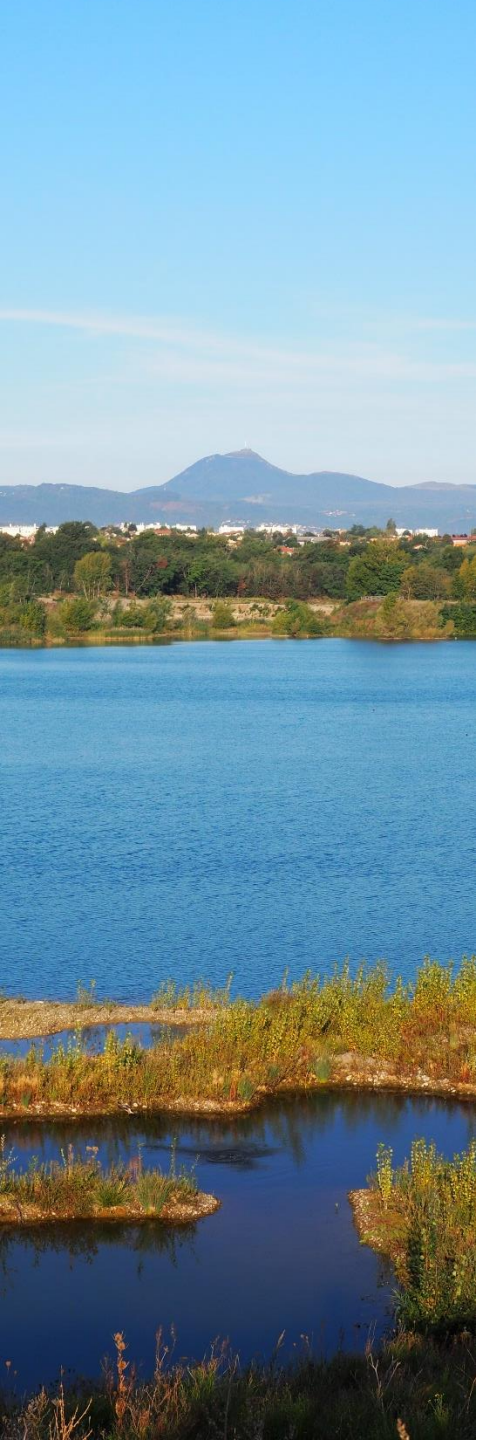


2. L'Ecopole: un pôle structurant d'envergure régionale

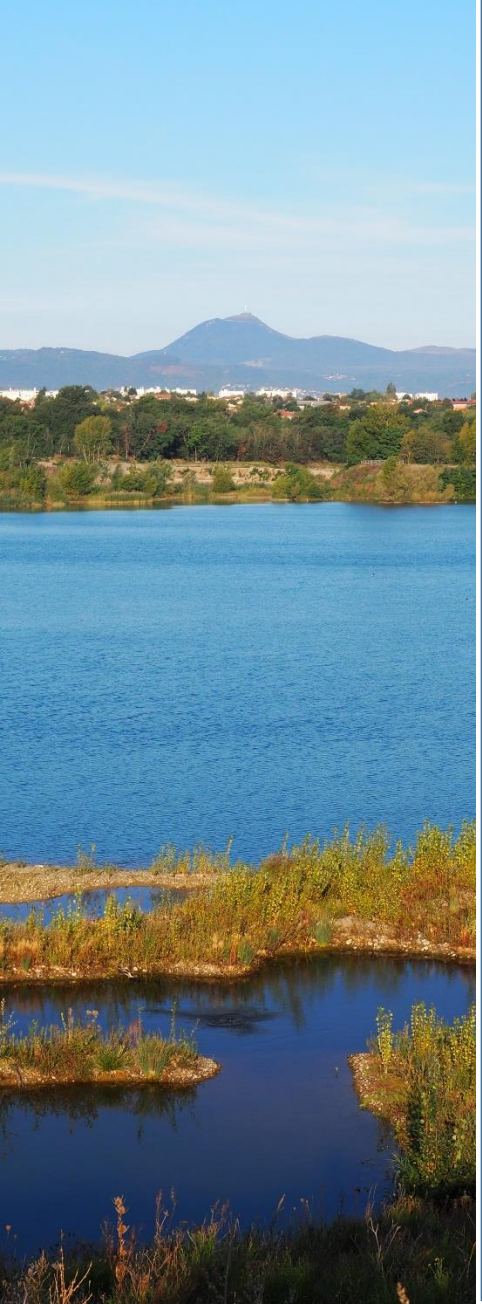


Synthèse schématique des projets proposés lors de la réunion de concertation du 13 novembre 2014





3. L'Ecopole: rappel historique



1950 : Premières exploitations de carrières non réglementées

1973 : 1er arrêté autorisant une exploitation de carrière sur Pérignat et La Roche Noire

1996 : Création du SEAT constitué des 2 communes et substitution en 2003 des communes par les EPCI devenues compétentes en matière d'aménagement touristique

2002 : 1ière mission de maîtrise d'oeuvre de la LPO

2010 : 1ier contrat territorial (2010-2013 : 643 661€, subvention 80%)

2013 : 1ières acquisitions foncières

2015 : - Validation politique de la valorisation du Val d'Allier par le Grand Clermont d'où le positionnement de l'Ecopole sur les fonds LEADER (2015-2020 : fiche 1 à 850 000€ + fiches thématiques) et lancement du projet de voie verte

- 2ième contrat territorial (2015-2020 : 388 000€)

- Etude Protourisme sur la faisabilité du projet de l'Ecopole

Mars 2017 : Départ définitif des carriers

Juin 2017 : Recrutement de la 1ière salariée (80%)

4. Un site en transition : les évolutions paysagères

Evolution paysagère Ecopôle de 1946 à 2017



1946 (donnée Géoportail)



1963 (donnée Géoportail)



1999 (donnée Géoportail)



2009 (donnée Géoportail)



1983 (donnée Géoportail)



1997 (donnée Géoportail)



2013 (donnée IGN)



2017 (donnée CRAIG Google hybrid)



LES ACTIONS MENÉES
Restauration des milieux



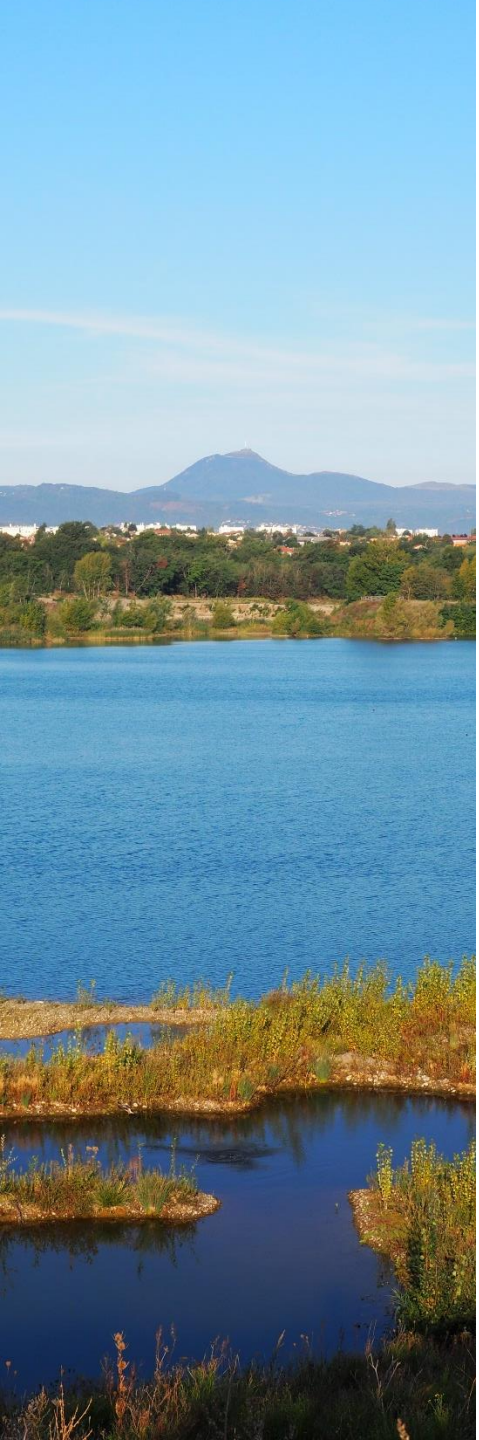
Retalutage
des berges
du bassin de
Bellerive



Création des
hauts-fonds
dans le
bassin de
Varennnes

2008

2012



2011



2015



2016



LES ACTIONS MENÉES
Restauration des milieux

Exploitation de la digue
Varennes / Sous-le-
Torre par le carrier

=> Création d'îlots
favorables à
l'accueil des oiseaux
d'eau



The diagram shows a progression of landscape restoration from 2011 to 2016. In 2011, a riverbank is shown with a sandy area. In 2015, a lake has several small islands. In 2016, a lake has a large mound of earth. A small inset photo shows a mound of earth in the water. Blue arrows indicate the progression from 2011 to 2015 and from 2015 to 2016. Text describes the actions: 'Exploitation de la digue Varennes / Sous-le-Torre par le carrier' and 'Création d'îlots favorables à l'accueil des oiseaux d'eau'.













5. Un projet innovant et multi facettes

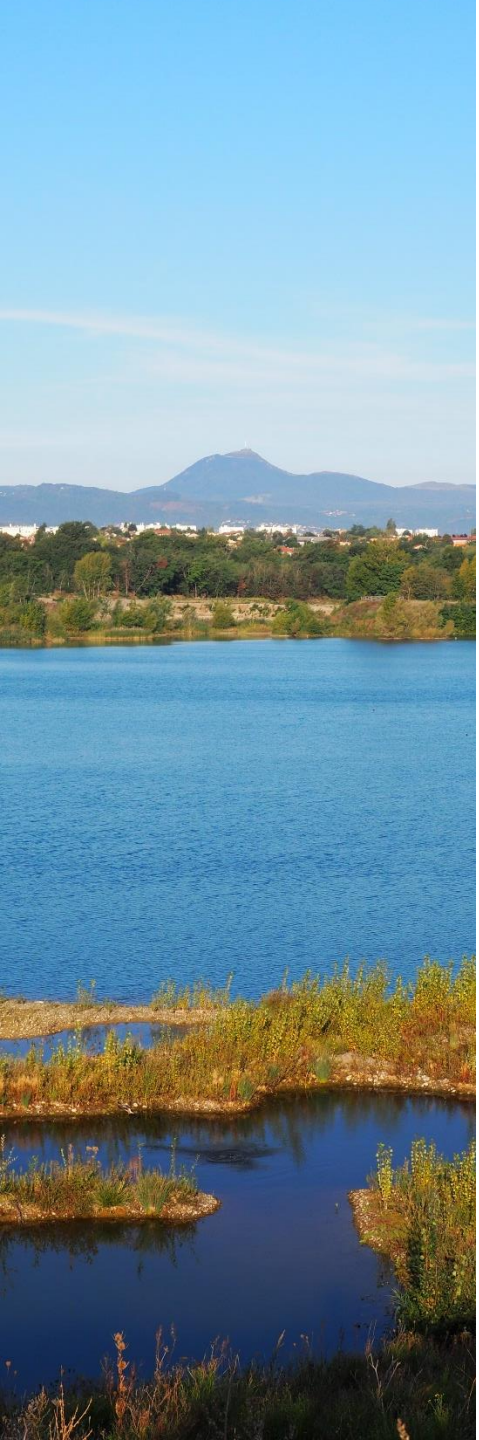


L'ECOPOLE c'est :

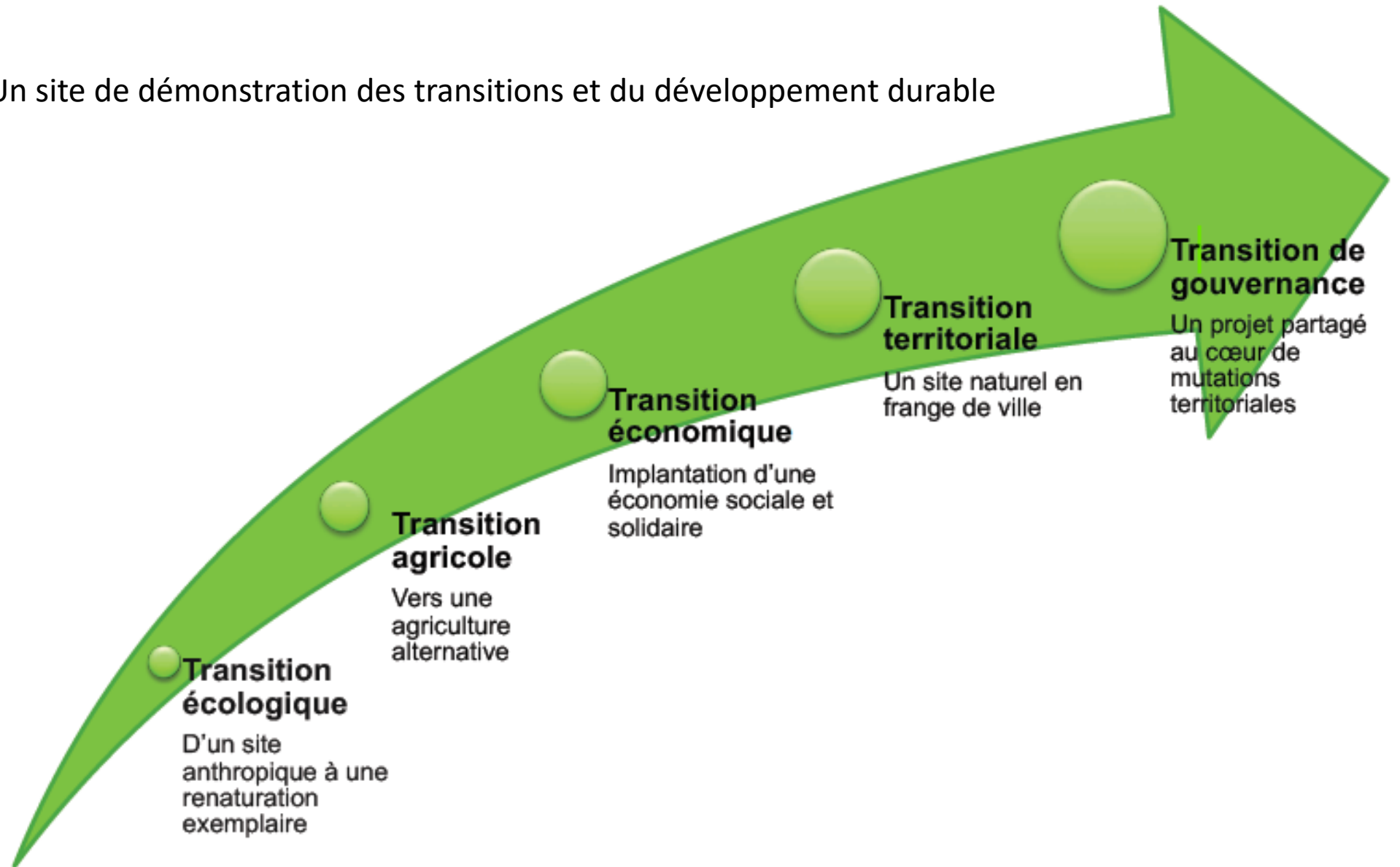
**Un postulat de base :
Protéger la qualité de l'eau et
préserver la biodiversité**

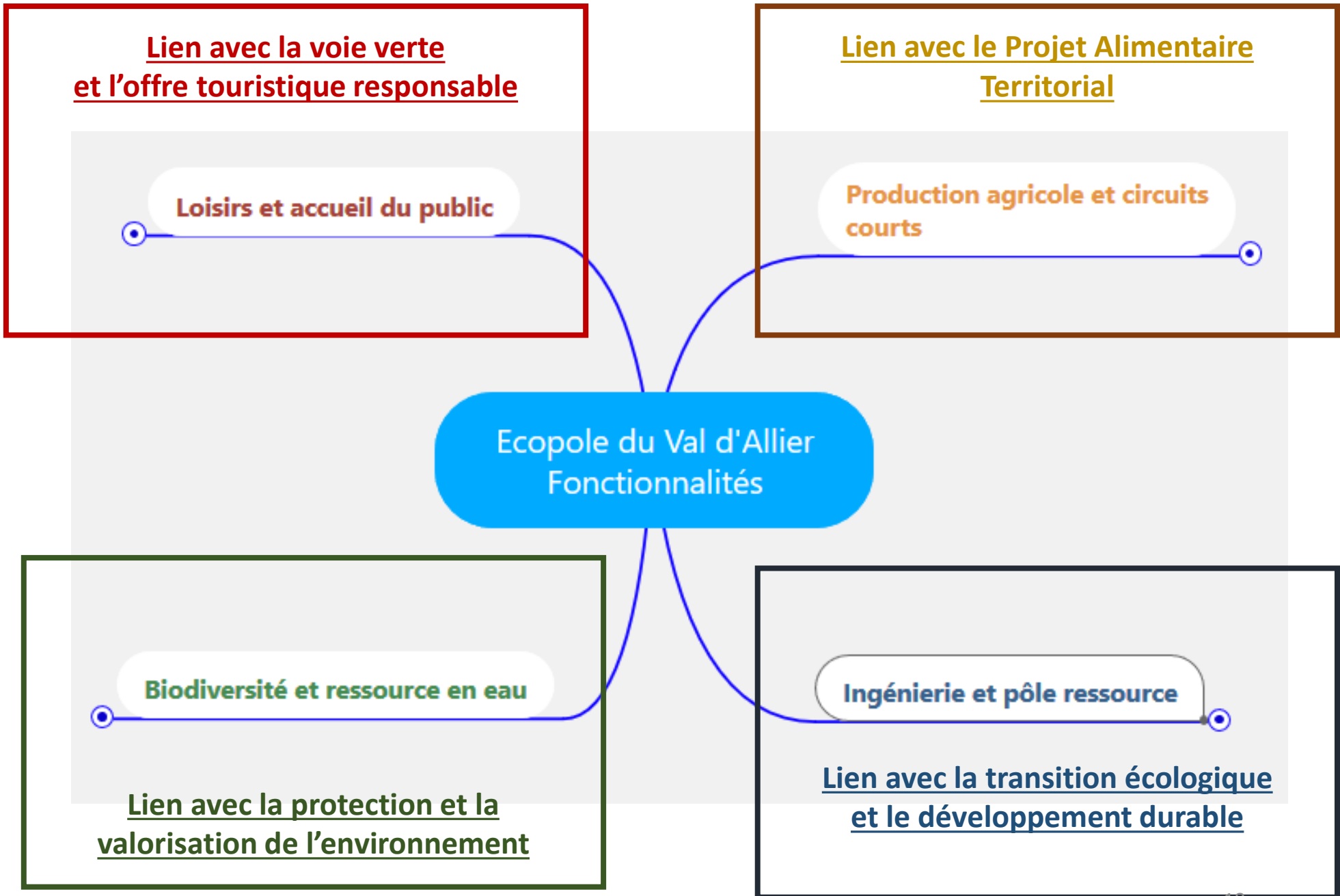
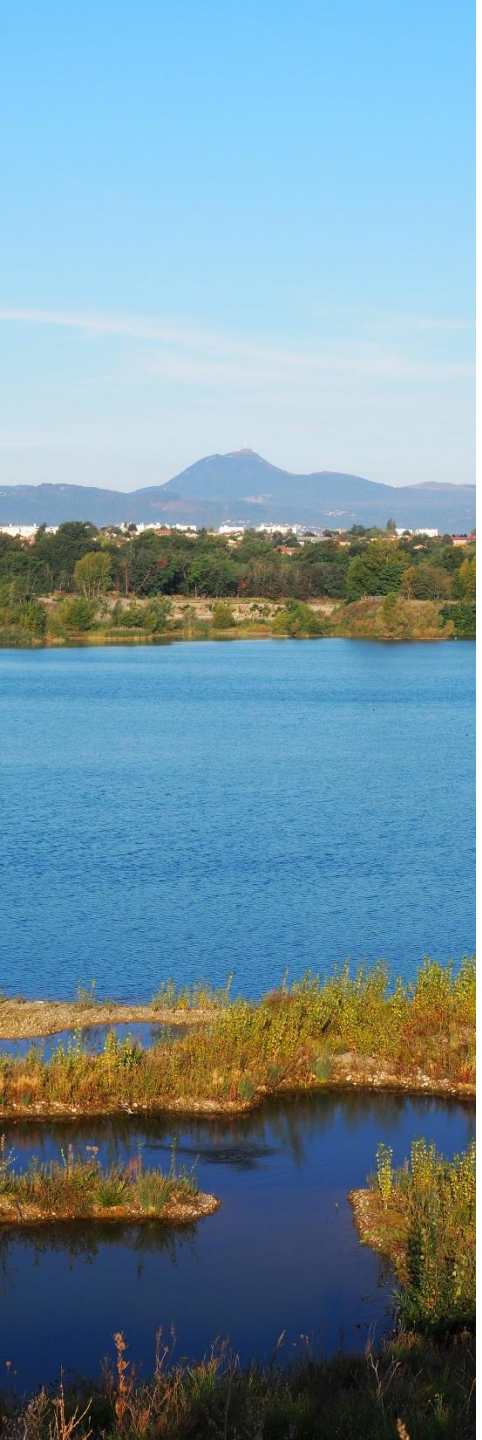
5 grandes orientations

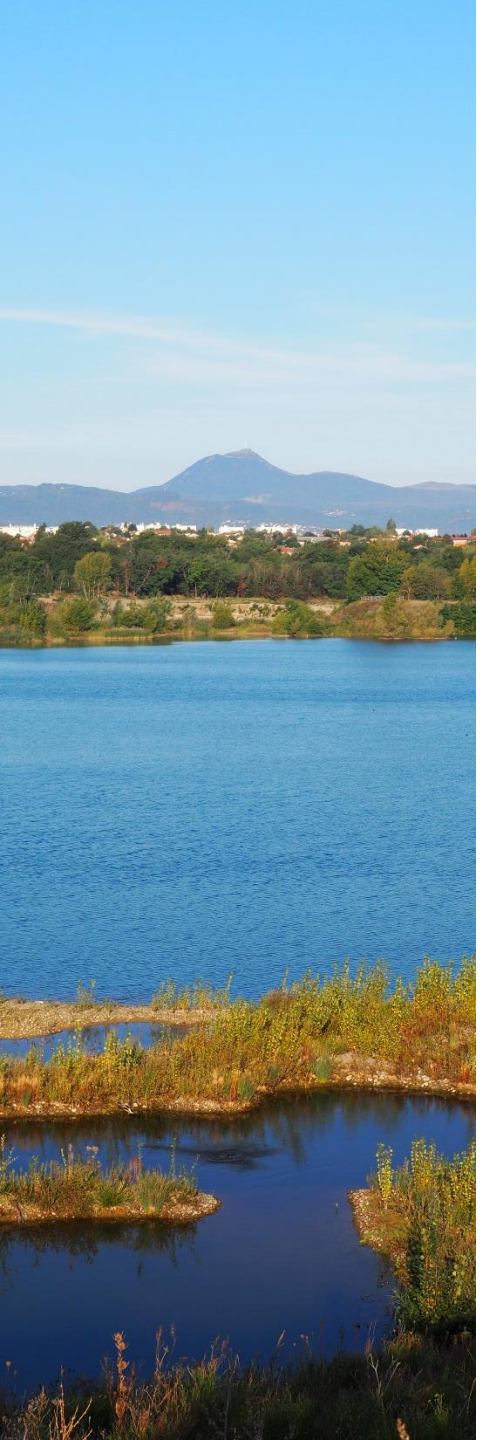
- Un **lieu de démonstration et d'innovation** du développement durable (gouvernance, montage financier, activités)
- Un **espace multifonctionnel** (partage de l'espace entre différents types d'activités)
- Lieu **de connexion entre le monde rural et le monde urbain**
- Lieu d'échanges citoyens et de **démocratie participative**
- **Ouvert au plus grand nombre**, accessibilité et mixité des publics : habitants et visiteurs



Un site de démonstration des transitions et du développement durable



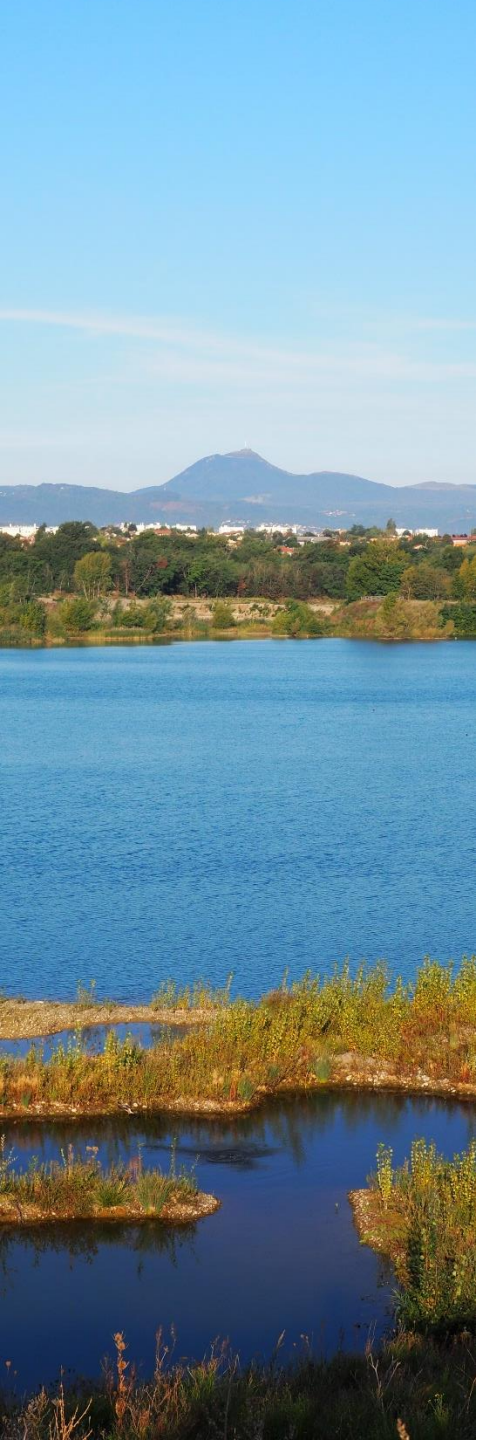






Partie à l'Ouest de la RD





Partie à l'Est de la RD



6. L'Ecopole : un projet d'envergure multi-acteurs



De très nombreux acteurs impliqués :

- LPO / CEN
- Association de pêche
- Îlot Paysans
- Porteurs de projets privés (goût pile, ateliers cuisines...)
- Accueil d'un CIFRE sur la question de la réversibilité et des projets coopératifs

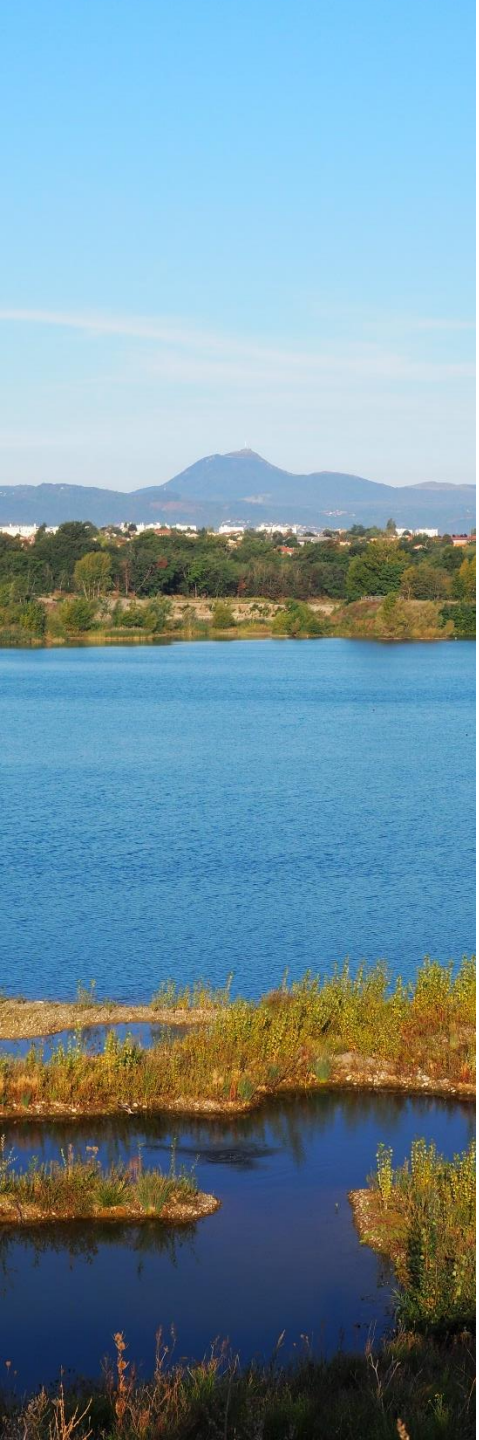
Un projet partenarial, des finances diverses:

- SEAT
- CAM
- Mairies du territoires
- CD63
- Acteurs privés
- Le Grand Clermont

Un partenariat historique avec les carriers :

- Réaménagement du site
- Participation financière au contrat territorial
- Implication dans le fonctionnement du site (journées d'animation...)

=> Vers un partenariat innovant et pérenne



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Contact :

Claire LAIGNEZ, chargée de mission SEAT

04 73 78 96 83

seat63@outlook.fr

Préfecture de région ARA

27 juin 2018

Commission régionale des carrières

Enjeux sanitaires



Direction de la santé publique

EPCA sous tutelle du ministère chargé de la santé

Autorité sanitaire pour la région Auvergne-Rhône-Alpes

Objectif de meilleure santé pour tous :

- ELLE PILOTE ET MET EN ŒUVRE, DANS LA RÉGION, LA POLITIQUE DE SANTÉ
- ELLE ORGANISE L'OFFRE DE SANTÉ SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIALE ET ACCOMPAGNE LES ACTEURS DE LA SANTÉ

Champs d'intervention

- PRÉVENIR LES RISQUES & PROMOUVOIR LA SANTÉ
- SURVEILLER & ASSURER LA SÉCURITÉ SANITAIRE
- ORGANISER L'OFFRE EN SANTÉ
- AMÉLIORER LE PARCOURS DES USAGERS

DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT l'ARS assure le contrôle et la prévention, en lien avec les Préfets notamment, vis-à-vis des :

- **Eaux destinées à la consommation humaine (EDCH), conditionnées, de loisirs, thermales**
- **Nuisances : bruit, poussières, espèces exotiques envahissantes animales et végétales**

Quelques rappels :

Eau = matériau liquide, inépuisable à l'échelle mondiale mais très inégalement répartie, impactée par le changement climatique => richesse/pauvreté, forts enjeux socio-économiques

Eau = VIE pour :

- Régnes animal (dont Homme) et végétal
- Activités économiques :
 - production EDCH, traitement eaux usées, réutilisation des eaux usées et des eaux pluviales
 - nombreuses filières : agricoles (irrigation, ...), industrielles (moulins, hydroélectricité, ...), tertiaire (climatisation, ...),
- Cadre de vie : loisirs, biodiversité

En conséquence, nécessité absolue d'en disposer tant quantitativement que qualitativement au bon endroit et au bon moment

La 1^{ère} loi sur l'eau de 1964 donnait la priorité à l'alimentation en eau potable des populations, traduite depuis dans le code de l'environnement (L.211-1) ; celle de 1992 déclarant l'eau patrimoine national

La directive cadre sur l'eau (2000) intégrant la directive sur l'eau potable (1998), traduite dans le droit français par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA 2006) : objectifs de préservation et de restauration des masses d'eau, via le registre des zones protégées relatives aux captages exploités, les ressources stratégiques actuelles et dans le futur, ...

Déclinaison par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) dans chaque bassin hydrographique (AG, LB, RMé) et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) dans des sous-bassins hydrographiques (SDAGE et SAGE conformes à LEMA) : identification des ressources stratégiques (SDAGE) et définition des zones de sauvegarde (SAGE notamment)

Conformité ou compatibilité juridique des décisions administratives (IOTA, ICPE,) et dans l'aménagement du territoire (SCoT, PLU-I,)

Dispositions du code de la santé publique

Enjeux génériques :

- Compétition dans l'aménagement du territoire entre infrastructures nouvelles, développement de l'habitat et des zones d'activités, *versus* production pérenne d'EDCH dans le futur, production de granulats, cadre de vie et biodiversité, ...
- Alors que la ressource en eau souterraine est irremplaçable (généralement de bonne qualité voire ne nécessitant pas de traitement pour celles situées dans des nappes alluviales) une fois qu'elle est impactée par une pollution, les coûts de traitement sont très largement supérieur à ceux liés à la prévention (rapport de 1 à 3)
- Les exploitations en roche massive, hors calcaires karstifiés contenant généralement d'importantes ressources en eau, ne posent pas de problème majeur en l'absence d'aquifère
- Les exploitations en alluvions augmentent fortement la vulnérabilité de la nappe de par la réduction importante de la couche non saturée en eau qui assure le rôle de filtre naturel
- L'indispensable stabilité pérenne de la qualité des inertes utilisés pour le comblement

Enjeux spécifiques :

- L'utilisation (dont le stockage) et le devenir des produits (notamment CMR) mis en œuvre dans l'exploitation des carrières (hydrocarbures, acrylamide, explosifs, ...) et leurs impacts sanitaires dans la ressource en eau pour l'EDCH (éléments traces potentiellement toxiques)

Situation en Auvergne-Rhône-Alpes :

- Ressource abondante mais localement difficilement mobilisable quand on en a besoin : topographie et contexte hydrogéologique, étiages estivaux et hivernaux (renforcés avec changement climatique ?), zone de répartition des eaux, trames vertes et bleues, ...
- Selon les recommandations de l'OMS, l'EDCH est produite essentiellement à partir d'eaux souterraines = ESO (80 %), via près de 11 000 ouvrages, les eaux superficielles = ESU (250 prises) étant surtout exploitées dans le 42 (60 %), le 73 (10 %) et le 74 (10 %) mais produisant 20 % des EDCH
- Rares captages abandonnés (26 notamment) pour cause d'exploitation de carrières (effets du contenu des anciens schémas départementaux des carrières) mais quelques ouvrages impactés notamment en terrains alluvionnaires
- Quelques projets potentiels de captages non aboutis en raison de carrières existantes
- Nombreuses sources d'eaux minérales exploitées (eaux conditionnées, thermalisme)

- Les SDC ont prouvés leur efficacité dans la préservation des ressources en eau utilisées pour la production d'EDCH, notamment à travers la participation des ARS
- Exploitation granulats = durée courte (quelques dizaines d'années) / durée d'exploitation d'une ressource en eau pour l'EDCH (éternité) : quelles potentialités pour les générations futures (ressources stratégiques) ?
- Impacts souvent définitifs notamment pour les carrières alluvionnaires
- La préservation des ressources en eau pour l'EDCH participe grandement à la protection de la santé des populations

Souhait que le SRC :

- **soit différent (ambition, pertinence) que la simple mise en œuvre des réglementations**
- **prenne en compte à sa juste valeur temporelle la ressource en eau pour l'EDCH**


Illustration d'un cas rencontré

Communauté de communes
Bièvre Isère

Etude de faisabilité du captage PEP des Allouettes et de Ligne Saint André

IMPLANTATION DES RECONNAISSANCES GEOLOGIQUES





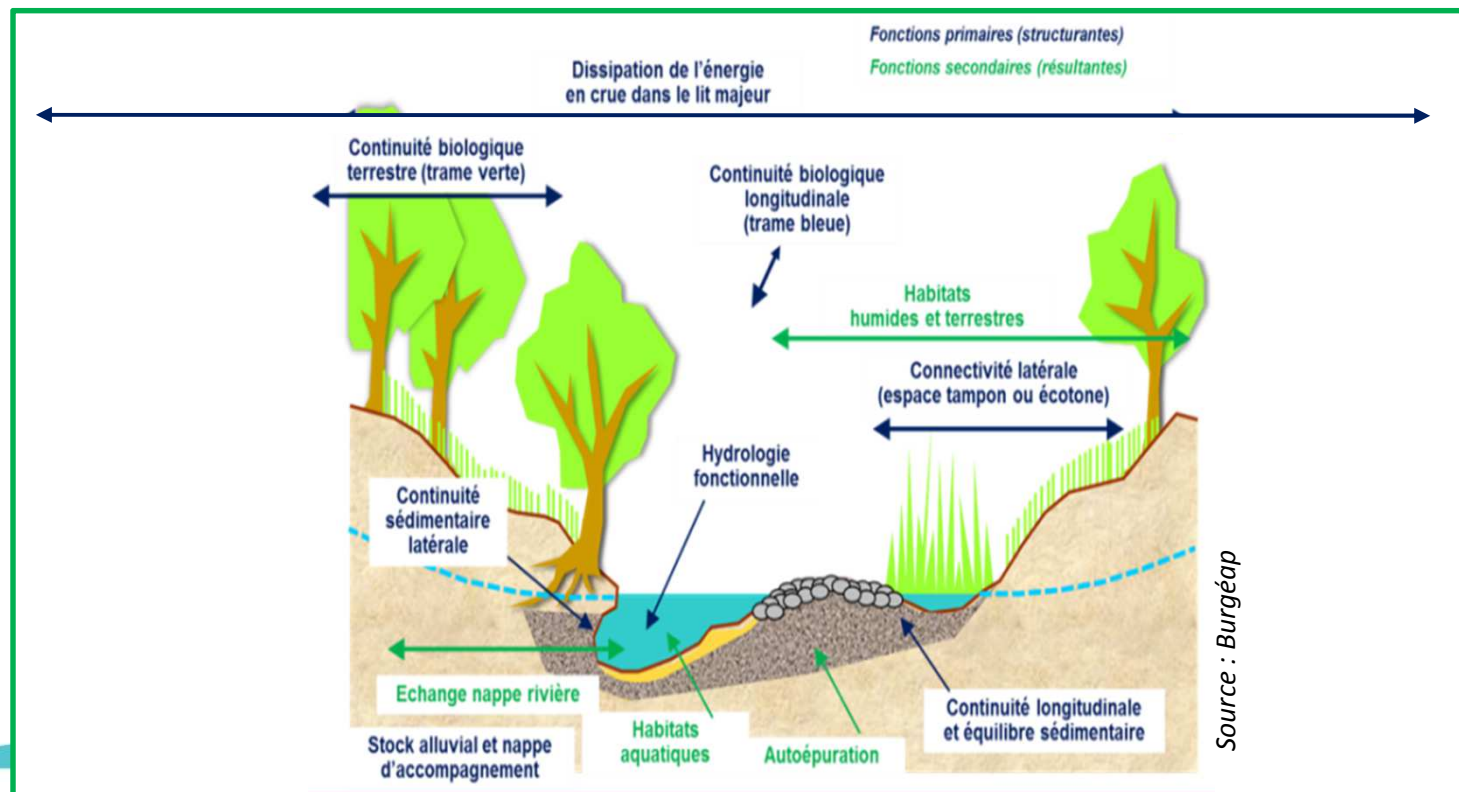
Préservation des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau : interactions avec les carrières

Contexte : la France vise l'atteinte du bon état des milieux aquatiques conformément à la DCE.

Qu'est ce que le bon fonctionnement ?

Bon fonctionnement = bonne réalisation des fonctions naturelles du cours d'eau

- Ne pas restreindre la mobilité du cours d'eau
- Prendre en compte l'hydraulique, l'écologie, l'hydrogéologie, la biogéochimie
 - **Laisser un espace de bon fonctionnement (EBF) aux milieux aquatiques**



ONS!
L'EAU!

Préservation des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau

Contexte : la France vise l'atteinte du bon état des milieux aquatiques conformément à la DCE.

Le SRC AURA doit contribuer à la préservation des espaces de bon fonctionnement :

- Maintenir ses **fonctions** :
 - ✓ libre écoulement des eaux
 - ✓ équilibre sédimentaire
 - ✓ échanges nappes rivières
 - ✓ support biodiversité
- Pour garantir **les services rendus** :
 - ✓ autoépuration des eaux
 - ✓ disponibilité de la ressource en eau
 - ✓ gestion des inondations
 - ✓ cadre de vie
 - ✓ économie du tourisme
 - ✓ patrimoine écologique

Espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et carrières

Impacts et interactions des carrières sur les EBF :

- Modification des écoulements et des niveaux de nappe
- Perte des capacités épuratoires du sols
- Déséquilibre sédimentaire de cours d'eau (enfouissement du lit, affouillement digues et ponts)
- Obstacle au libre écoulement des eaux/réduction du champs d'expansion des crues (risque inondation).

Principes à porter dans le SRC :

- éviter la création et l'extension de carrières dans les EBF
- gérer les carrières existantes dans les EBF : empêcher toute capture de carrières par les cours d'eau, réhabilitation qui permette la reconquête des fonctionnalités des EBF



Merci de votre attention

Cas de la Drôme : remblaiement porté par un syndicat de rivière

OBJECTIFS POURSUIVIS

Empêcher l'abaissement du Profil en Long par érosion progressive et régressive

Préserver les zones de régulation du transport solide

Permettre au cours d'eau d'exprimer sa dynamique latérale

Préserver la continuité sédimentaire

Maitriser le risque d'inondation



2013

FINANCEMENTS POTENTIELS : AERMC

PARTENARIATS : CNR

COUT PREVISIONNEL :

3 240 000 € HT

3 888 000 € TTC

Exploitation agricole après exploitation de granulats

Présentation commission régionale des matériaux _ 27 juin 2018

Marta Pasut Moyne

TERRES d'**a**VENIR

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
RHÔNE

Pôle territoire

Notre intervention



- Historique du projet
- Contexte général
- La démarche mise en œuvre
- Les résultats

Historique du projet





- Nombreuses demandes de carrières sur le secteur de la plaine d'Heyrieux (7 dossiers – environ 500 ha)
- Demande de la DREAL
 - Vision globale des besoins en granulats et des impacts sur le territoire
 - Études approfondies (hydrogéologiques, transports, faune flore, ..)
 - Proposition de modalités d'exploitation coordonnée et de réaménagement global
- Travail et échange avec la profession agricole depuis 2008

Contexte général

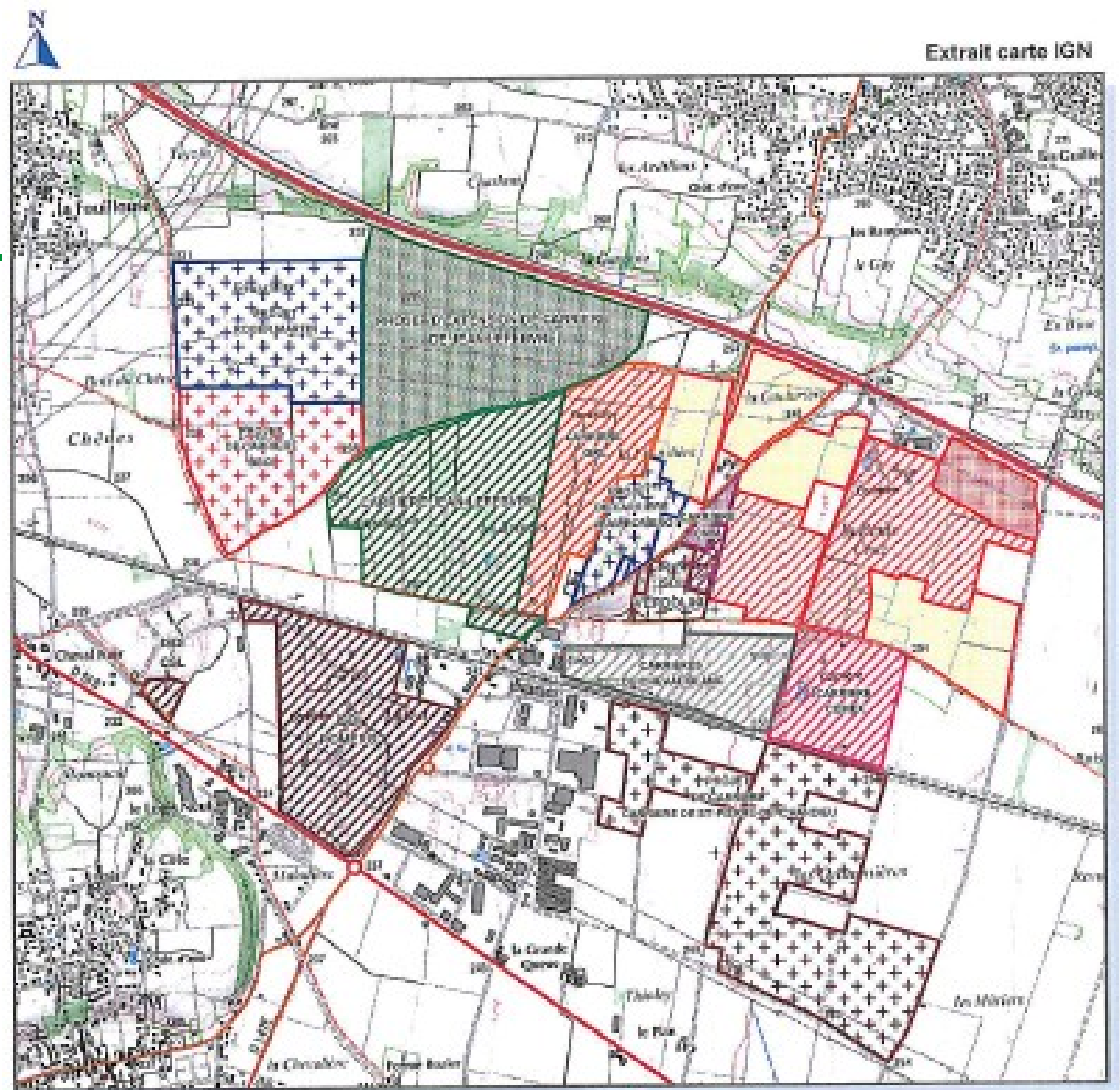


La production de granulats



- Population de l'agglomération lyonnaise : 1,5 M d'habitants
- Croissance prévue dans les SCoT
- Besoin annuel en matériaux
 - 6 million de tonnes de granulats naturels
 - 1,5 million de granulats recyclés
- La zone de la plaine d'Heyrieux est une opportunité
 - Répond à 60% des besoins
 - A 12 km de Lyon
 - Qualité des matériaux
 - Compensation de la production de Millery (1,2 M de T)
- Mais c'est un territoire avec d'autres enjeux

Localisation



Extrait carte IGN

0 250 500 750 1000 m

Carrière de la Petite Craze - CSL :

- | | | | |
|---|-----------------------------------|---|------------|
|  | Limite de l'extension envisagée |  | Limites de |
|  | Limite de l'autorisation actuelle |  | Réseau ro |
|  | Limite de la cessation d'activité |  | Ligne SNC |

Réaménagement

Les enjeux du territoire



- Gérer la ressource en matériaux
- Assurer la protection de la ressource en eau
- Maintenir une activité agricole
- Préserver les espèces et les habitats présents et développer la biodiversité
- Maîtriser les transports
- Intégrer les futurs projets d'aménagement prévus dans le SCoT

L'activité agricole

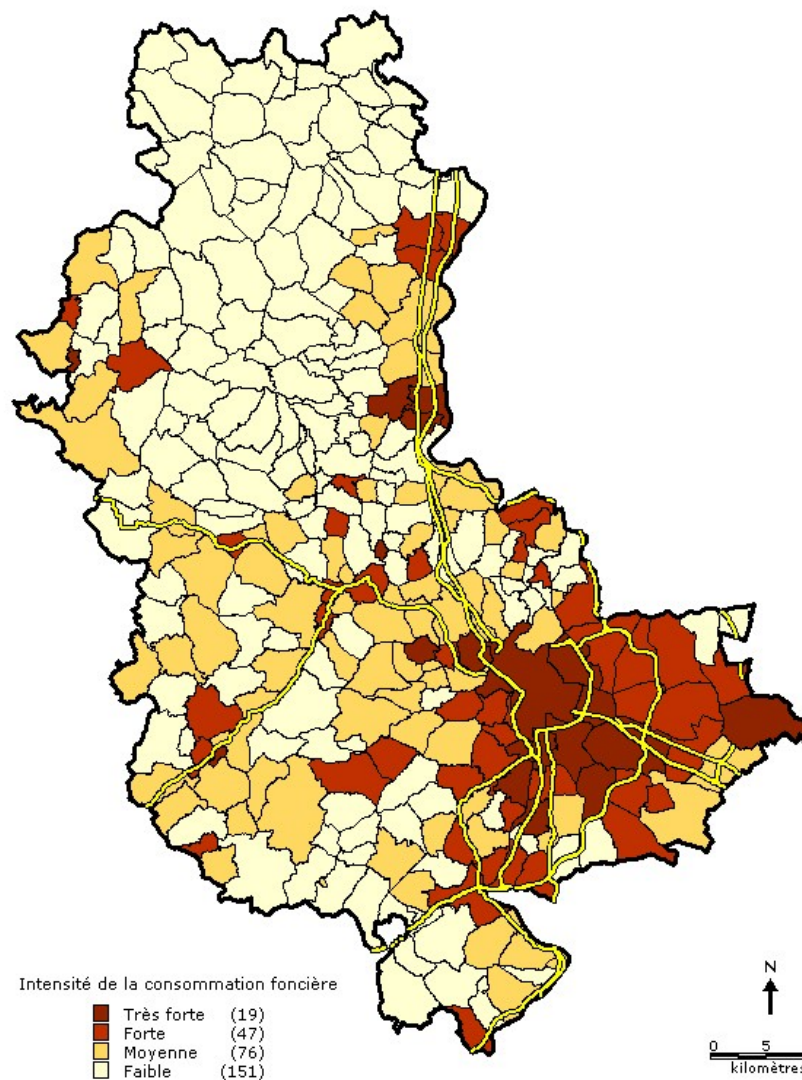


- Environ 500 ha concernés
- Territoire agricole équipé, remembré et irrigué
- Des exploitations dynamiques, des productions à forte valeur ajoutée
- Territoire agricole sous pression – urbanisation , infrastructures, carrières -
- Une économie du foncier nécessaire
- Préserver le foncier et continuer à exploiter dans de bonnes conditions



L'exploitation de granulats n'est qu'une parenthèse dans le vie du territoire

Consommation foncière liée au développement des activités économiques dans le département du Rhône (1990-1999)



(Surface consommée par les permis de construire "locaux professionnels" autorisés entre 1990 et 1999 / surface communale, indicateur corrigé pour limiter le biais lié aux bâtiments agricoles)

- Découpage communal
- Limites départementales
- Réseau routier principal

Réalisation : Département du Rhône, 2005.
Sources : Sitaldel, DRE Rhône-Alpes, 2005 ;
fond de carte : BD Topo, IGN, 2003.

La démarche mise en oeuvre



Travail de concertation



- Les agriculteurs
- Les syndicats d'irrigants _ SMHAR
- Les carriers
- Des experts agronomes
- Les associations de protection de la nature
- L'UNICEM

Élaboration de deux conventions

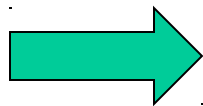


- La première dite « chapeau » entre l'UNICEM Rhône-Alpes, la chambre d'agriculture du Rhône, le SMHAR et la FDSEA
- La seconde dite « convention d'engagement volontaire type », signée entre le carrier, chaque exploitant, la chambre d'agriculture du Rhône, la FDSEA, l'asa d'irrigation (si concernée)

Préservation des espèces et des habitats



- Travail avec la LPO
- Proposition d'un réaménagement coordonné
- Passage en CNPN
- Espèces protégées
 - Oedicnème criard, Busard cendré
 - Crapaud calamite, hirondelle des rivages, etc.....



Travail sur la compensation
environnementale

La convention chapeau



- Communication
- Expertise agronomique
- Suivi des conventions d'engagement
- Modules de formation
- Réflexion en concertation avec la profession sur la limitation des impacts sur les espèces protégées

La convention d'engagement volontaire type



- État des lieux
- Coordination plan d'exploitation des granulats et exploitation agricole
- Préconisations issues de l'expertise agronomique
- Gestion des réseaux d'irrigation (indemnisation et/ou remise en état)
- Suivi et concertation
- Remise en état et contrats de gestion des terrains
- La proposition d'une stratégie de mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales

Conclusion



- Des conventions intégrées dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation de carrière, pour les carrières de la plaine de l'est de Lyon
- Démarche et modèle de convention utilisé dans d'autres territoires de l'est lyonnais : Mions
- Démarche qui pourrait être élargie
- Travail le plus en amont possible



Merci de votre attention

- Pourquoi une carrière ?
 - Pourquoi ici ?



Les parties en présence

Le carrier :

- Répondre à une demande = présence d'une population locale
- Contexte géologique favorable
- Pérenniser et développer l'entreprise

Les parties en présence

- Les riverains (fraction de la population locale) – le public
- Les associations de protection de l'environnement
- La profession agricole
- Les élus
- Les grands donneurs d'ordre
- Les services administratifs
-



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Les enjeux

- Des enjeux humains et sociaux
- Des enjeux environnementaux et écologiques
- Des enjeux économiques

Les enjeux

Identification des enjeux :

- 1 - par les études et l'analyse de terrain (le dossier)
- 2 - par une démarche participative (partage des connaissances - concertation)

Démarche participative

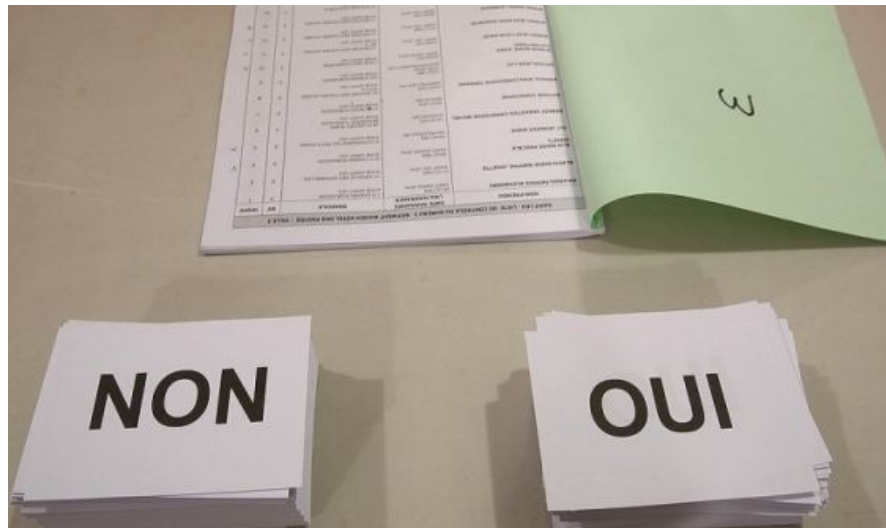
- Présentation des projets en amont des procédures réglementaires
- Ecoute des différents intervenants
- Recherche de solutions de réduction des impacts en commun

=

Anticipation, concertation, transparence

Démarche participative

Afin d'éviter :



Le dossier

Les éléments issus de la démarche participative se retrouvent souvent dans :

- La démarche Eviter, Réduire Compenser (le dossier)
- Cette démarche ERC porte sur l'ensemble des compartiments environnementaux:
 - Santé humaine (bruits, poussières, vibrations...)
 - Activité agricole
 - Biodiversité
 - Impact sur les eaux (superficielles et souterraines), l'air
 - Paysage

Approche intégrée

Rôle de l'inspection des installations classées

(A l'issue de la procédure administrative)

- Établir des propositions de prescriptions techniques et organisationnelles issues de :
 - l'ensemble des dispositions réglementaires susceptibles de s'appliquer au projet
 - la phase de concertation

Approche intégrée

Prescriptions issues d'une phase de concertation :

- Mise en place d'une commission de suivi de la carrière
- Convention entre le carrier et la chambre d'agriculture
- Suivi de la remise en état par un écologue
- Suivi des vibrations, des poussières chez les riverains...

Approche intégrée



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Approche intégrée

- Définition des modalités de tirs à l'explosif (réflexion sur la charge unitaire, horaire de tir, sens du vent... → suivi des vibrations)
- Qualité des eaux souterraines :
techniques de prévention des pollutions → suivi de la qualité des eaux
- Prise en compte des épisodes de sécheresse
techniques de réduction de l'utilisation de l'eau
→ suivi des consommations
- Remise en état ...

Approche intégrée

Prévention des entraînements de matériaux sur les voiries



Approche intégrée

réduction des émissions de poussières



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Approche intégrée

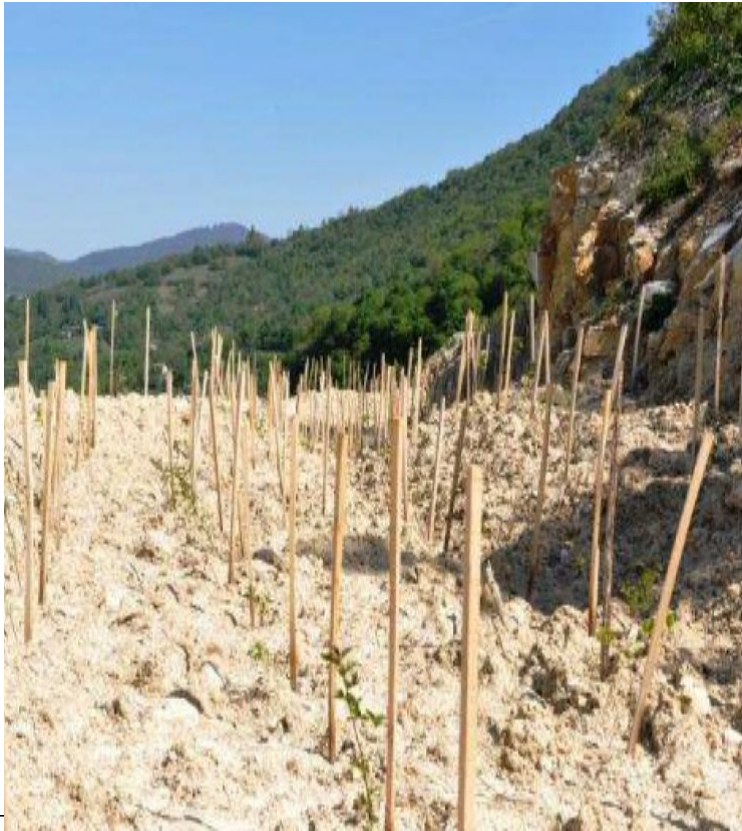
suivi des émissions de poussières



Approche intégrée

remise en état en partenariat avec l'inra

Avril 2017



Mai 2018



Autres exemples

Le Grésivaudan

- Vallée de l'Isère en amont de Grenoble
- Volonté de réduire les carrières en eau (années 90)
- Démarche de « discipline collective » (sous l'autorité du Préfet) pour aboutir à un arrêté préfectoral définissant les conditions de création de nouveaux sites d'extraction (un seul site potentiel à créer).

Exemples

Carrière VICAT – Creys-Mepieu (38)

Anticiper un projet :

- Création d'une réserve naturelle d'intérêt régional
- Transférer à terme les terrains exploités dans la réserve naturelle
- Transport par convoyeur sur 6km

Un clin d'oeil

le Granulat



n° 17
juillet 1981

Quelles orientations pour le schéma ?

- **Chantier à venir dans le cadre des groupes de travail**
- **Des orientations, qui constituent des règles communes** pour faciliter l'émergence **de projets** permettant :
 - un approvisionnement en matériaux de construction de proximité ;
 - lorsque cela n'est pas possible, un approvisionnement par une logistique moins impactante ;
 - une gestion durable des gisements ;
 - une remise en état des sites adaptée à leur environnement et généralement à un projet local ;
 - la mise en valeur de ressources rares représentant un atout de compétitivité ;
 - ... en réduisant les nuisances à un niveau acceptable au regard de leur l'environnement.
- **Des orientations à destination des collectivités locales** pour traduire dans les documents d'urbanisme l'espace à réserver à cette politique